

---

# **Quelle stratégie globale d'intervention pour le SAGE du Bassin Houiller ?**

**Note de présentation de la stratégie**

---



**Validé par les membres de la CLE  
le 5 mars 2013**

---

Fabienne Kervarec, Pierre Strosser & Claire Duprez (ACTeon)

Alain Talbot (ANTEA Group)

Isabelle Steffan (ARTELIA)

Emilie Leboeuf (SAGE du Bassin Houiller)

---

L'élaboration du SAGE Bassin Houiller demande de définir la stratégie du SAGE qui se déclinera en actions opérationnelles (PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et règles de gestion (règlement). Ce document ainsi que le catalogue d'actions ci-joint serviront de base de connaissance et alimenteront les échanges en vue de la rédaction des dispositions qui figureront au PAGD et au Règlement. Toutefois, les fiches actions regroupées dans le catalogue d'actions n'apparaîtront pas en l'état dans les documents du SAGE ; elles n'ont pas de portée juridique.

Cette note de présentation de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés en concertation avec les acteurs concernés sur le territoire, et plus précisément dans le cadre :

- Des **ateliers de concertation** réalisés durant les étapes de construction des scénarios contrastés puis de l'atelier du 2 octobre 2012 plus spécifiquement consacré à la stratégie ;
- Des **échanges avec les membres du comité de pilotage du SAGE** (bureau de la CLE et partenaires techniques).

En janvier 2013, la présentation de la stratégie a été **soumise à consultation auprès de l'ensemble des structures représentées à la CLE et des partenaires associés**. Une version synthétique a également été transmise pour information et avis aux partenaires allemands. Le présent document ainsi que le catalogue d'actions joint ont été amendés suite à cette consultation ; les modifications apportées aux fiches actions sont surlignées en jaune.

Cette note comprend :

- Une **présentation textuelle des objectifs et principes généraux de la stratégie** du SAGE du Bassin Houiller ;
- Le **classement des actions**, selon qu'elles relèvent du socle (actions obligatoires au regard de la législation environnementale existante et actions en cours) ou de la stratégie du SAGE Bassin Houiller;
- L'analyse des **principaux impacts** (en particulier en ce qui concerne les coûts et le financement) de la stratégie proposée, cette analyse distinguant autant que possible les impacts attendus du socle de ceux de la stratégie proposée.

***Pour tout complément ou précision, veuillez contacter :***

Emilie Leboeuf,  
Animatrice SAGE Bassin Houiller  
Tél. 03.87.78.06.05  
Fax : 03.87.78.05.99  
Courriel : emilie.leboeuf@cg57.fr

Fabienne Kervarec,  
ACTeon  
Tél : 03.89.74.39.41  
Fax : 03.89.29.69.14  
Courriel : f.kervarec@acteon-environment.eu

---

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Note au lecteur</i>	2
<i>Table des matières</i>	3
<i>Illustrations</i>	4
<i>Liste des Figures</i>	4
<i>Liste des Tableaux</i>	4
<i>Liste des encadrés</i>	4
<b>1 Objectifs et principes généraux de la stratégie du SAGE du bassin houiller</b>	<b>5</b>
<b>2 Le classement des actions</b>	<b>6</b>
<b>3 Impacts de la stratégie du sage du bassin houiller</b>	<b>14</b>
3.1 Quels enjeux concernés par le socle et par la stratégie ?	15
3.2 Quelle maîtrise d'ouvrage ?	17
3.3 Les coûts des actions de la stratégie	18
3.4 Les financements	22
3.5 Mise en perspective des coûts globaux de la stratégie	24
<b>4 En conclusion</b>	<b>25</b>

---

## ILLUSTRATIONS

---

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Principe de répartition des actions entre le socle et la stratégie.....	6
Figure 2 : La maîtrise d'ouvrage des actions pour le socle et pour la stratégie du SAGE du Bassin Houiller (en % de l'ensemble des actions proposées attribuées à un acteur particulier) .....	17
Figure 3 : Répartition des coûts annualisés par enjeu (en pourcentage des coûts totaux) – socle et stratégie.....	19
Figure 4 : Répartition des coûts totaux d'investissement par enjeu – socle et stratégie .....	20
Figure 5 : Répartition des financements connus par type d'acteur – données 2010.....	22
Figure 6 : Répartition de l'ensemble des financements connus par type d'acteur – données 2010 .....	23

---

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classement des actions dans la stratégie .....	9
Tableau 2 : Les actions de la stratégie par sous enjeux.....	15
Tableau 3 : Coûts estimés complétés.....	18
Tableau 4 : Les coûts renseignés des actions du SAGE.....	26
Tableau 5 : Nombre d'actions dont les coûts n'ont pu être chiffrés.....	26
Tableau 6 : Calcul de moyenne par catégorie de coût .....	27

---

### LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Orientations prises concernant les « actions faisant débat » suite au comité de pilotage du 30 novembre 2012.....	7
Encadré 2 : La dimension transfrontalière de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller .....	16
Encadré 3 : Définitions des différents types de coûts des actions .....	18
Encadré 4 : Limites de l'analyse des coûts des actions du SAGE du Bassin Houiller .....	21
Encadré 5 : Les limites de l'analyse des sources de financements .....	23

# 1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA STRATÉGIE DU SAGE DU BASSIN HOUILLER

Les différentes contributions des acteurs du territoire ont permis de dresser une première version de l'expression textuelle de la stratégie qui est présentée ci-dessous.

L'**objectif global** du SAGE Bassin Houiller est de **concilier** la préservation des milieux aquatiques et l'aménagement du territoire et le développement socio-économique du Bassin Houiller, et d'assurer ainsi une **gestion durable** et cohérente des ressources en eau sur l'ensemble du territoire.

D'une manière opérationnelle, le SAGE Bassin Houiller s'engagera à :

1. Assurer une **gestion intégrée et équilibrée** entre eaux de surface et eaux souterraines,
2. Préserver la **qualité des ressources en eau potable** (actuelles et futures) – en particulier la nappe des grès, ressource stratégique du Bassin Houiller ;
3. Rétablir le **fonctionnement écologique des milieux aquatiques (rivières et zones humides)**, en assurant des débits biologiques, une eau de qualité et la continuité des cours d'eau,
4. Réhabiliter les **milieux aquatiques d'intérêt prioritaire** sur l'ensemble du territoire,
5. Accompagner/suivre **l'ennoyage du vide minier, les cônes de rabattement, le débit des cours d'eau** et la remontée de la nappe, en limitant ses impacts (environnementaux et socio-économiques) négatifs.

Les principes clés qui guideront la mise en œuvre du SAGE ont pour objectifs de :

1. **Mobiliser** l'ensemble des habitants, acteurs et décideurs du territoire autour d'un **projet de territoire partagé et cohérent** ;
2. Contribuer à la mobilisation de **ressources financières** suffisantes au regard des ambitions du SAGE ;
3. Contribuer à l'articulation efficace entre **gouvernance** de l'eau et l'aménagement du territoire ;
4. Assurer la **transparence** des décisions prises par une information adéquate auprès des habitants, élus, et acteurs de l'eau du territoire ;
5. Assurer un **suivi efficace** des actions et de leurs impacts pour adapter et prioriser les interventions.

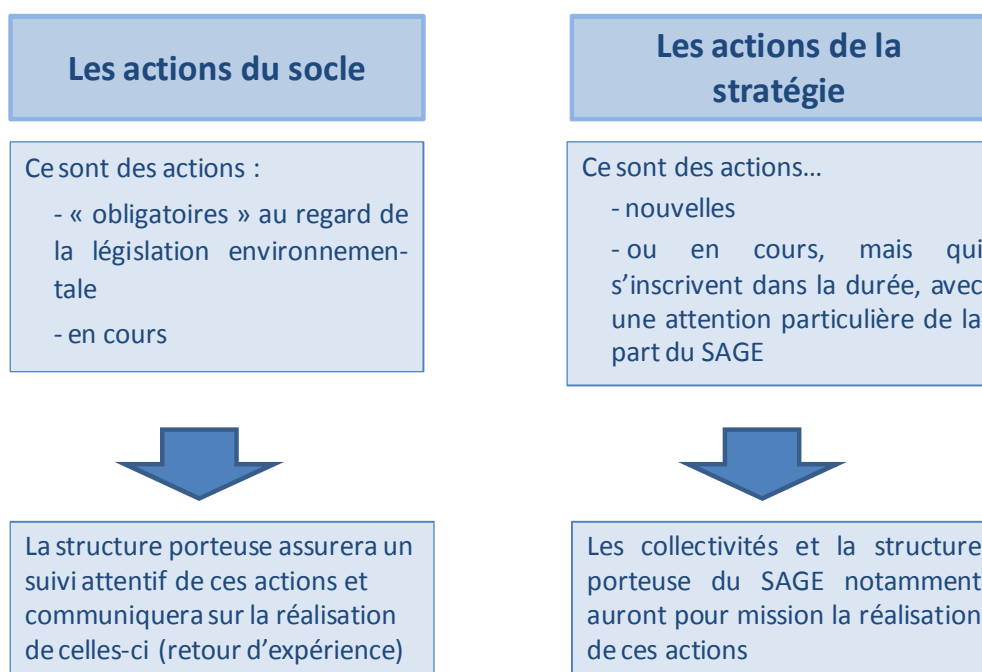
---

## 2 LE CLASSEMENT DES ACTIONS

Le tableau présenté dans les pages suivantes (pages 10 à 14) recense les actions opérationnelles proposées selon qu'elles appartiennent au socle ou à la stratégie du SAGE du Bassin Houiller.

Le socle intègre globalement les actions obligatoires au regard de la législation environnementale existante ainsi que la plupart des actions en cours. Ces mesures de base comprennent par exemple les mesures actées et financées dans le cadre de « l'après mines ». Le socle comprend les actions obligatoires à mettre en œuvre indépendamment du SAGE et ne suffit donc pas à justifier l'opportunité même du SAGE. Toutefois, les actions du socle feront l'objet d'un suivi attentif (voire d'un accompagnement) et d'un effort de communication de la part de la structure porteuse du SAGE.

Symétriquement, la liste d'actions regroupées dans la stratégie témoigne de l'apport et la valeur ajoutée du SAGE pour le territoire du Bassin Houiller par rapport à une situation « sans SAGE » : cette liste ne répète donc pas les actions du socle, ne présentant que les actions « nouvelles » proposées. Certaines actions « en cours », s'inscrivant dans la durée et nécessitant une attention particulière de la part du SAGE, sont toutefois classées dans la stratégie du SAGE du Bassin Houiller.



**Figure 1 : Principe de répartition des actions entre le socle et la stratégie**

## **Des scénarios contrastés au classement des actions entre socle et stratégie**

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, les échanges entre les membres de la CLE du SAGE du Bassin Houiller se sont fondés sur les actions identifiées dans les scénarios contrastés (socle, scénario 1 et scénario 2) élaborés lors de la phase précédente. Lors de l'atelier élargi (membres de la CLE et personnes associées) du 2 octobre 2012, l'ensemble des actions déclinées dans les scénarios contrastés ont été parcourues ; leur intégration dans le socle ou dans la stratégie a été discutée.

A l'issue de cet atelier, parmi toutes les actions figurant dans les scénarios contrastés, seules quatre actions ont été identifiées comme « faisant débat » (les autres actions étant intégrées dans le socle ou dans la stratégie au terme de l'atelier). Suite aux échanges en comité de pilotage du 30 novembre 2012, trois d'entre elles sont finalement intégrées, dans des versions modifiées, dans la stratégie présentée dans ce document (voir encadré 1).

### **Encadré 1 : Orientations prises concernant les « actions faisant débat » suite au comité de pilotage du 30 novembre 2012**

- **L'action 1.2.3** « Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement » est abandonnée, car sans objet ou peu pertinente aux yeux des collectivités locales concernées.
- **L'action 2.2.1** initialement « Construire et mettre en œuvre un projet de restauration transfrontalier » est intégrée dans la stratégie avec quelques modifications :
  - o Au regard de l'état actuel des discussions pour la mise en œuvre d'un projet transfrontalier de restauration des cours d'eau, et des efforts à mener pour élaborer un tel projet, cette action est adaptée en l'action « Faire émerger un projet de restauration transfrontalier », moins ambitieuse dans son contenu mais jugée plus réaliste.
  - o Sa description est modifiée en conséquence afin d'insister sur la nécessité de faire émerger une dynamique transfrontalière en matière de restauration des cours d'eau dans un premier temps.
- **L'action 2.2.6 b** initialement intitulée « Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts – programme complémentaire (tronçons 2, 4 et 5) » est intégrée dans la stratégie avec quelques modifications :
  - o Son titre est adapté en « Encourager la mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts – programme complémentaire (tronçons 2, 4 et 5) ».
  - o Sa description est modifiée pour souligner l'importance de ciblage d'actions de restauration au regard d'opportunités de réouverture, lorsque des initiatives d'aménagement le permettent et là où c'est techniquement possible et écologiquement pertinent.
- **L'action 2.2.14** initialement intitulée « Donner une suite à l'étude sur la question de la restauration du Merle » est intégrée dans la stratégie avec quelques modifications :
  - o Son titre est modifié en « Evaluer la pertinence de la restauration du Merle »
  - o Sa description est modifiée dans le sens d'une actualisation de l'étude sur la question de la restauration du Merle (datant de 2004) et de la construction d'une vision partagée sur les suites possibles.

On notera que des modifications ont également été apportées à la fiche action 3.1.8 (« Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe »), suite à des échanges tenus lors du comité de pilotage du 30 novembre 2012. Ces modifications visent une meilleure compréhension du

fonctionnement hydraulique de plusieurs cours d'eau, et notamment une meilleure prise en compte des secteurs sensibles.

En janvier 2013, cette nouvelle présentation de la stratégie a fait l'objet d'une consultation auprès des structures représentées à la CLE, dont les avis ont été regroupés dans une note de synthèse présentée aux membres du comité de pilotage le 1<sup>er</sup> février 2013. Les demandes de modification ont donc toutes été consignées. Certaines d'entre elles ont été intégrées dès à présent dans les fiches actions ou dans cette note ; les modifications des documents par rapport à la version de janvier 2013 sont surlignées en jaune. Quelques remarques<sup>1</sup>, particulièrement précises ou difficiles à intégrer à ce stade, pourront être prises en compte lors de la rédaction des documents du SAGE : le PAGD et le Règlement.

---

<sup>1</sup> En particulier, l'actualisation des échéanciers (établis lors de l'élaboration des scénarios contrastés) n'a pas été réalisée à cette étape. En effet, d'une part ces échéanciers ont été donnés à titre indicatifs (et n'ont pas de caractère contraignant) ; d'autre part, leur actualisation sera réalisée si nécessaire au moment de la rédaction des dispositions, en actualisant également les informations sur l'état d'avancement des différentes actions.



**Tableau 1 : Classement des actions dans la stratégie**

Code de l'action	Nom de l'action	Classement	
		Socle	Stratégie
1.1.1	Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling	X	
1.1.2	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées	X	
1.1.3	Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres	X	
1.1.4	Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel	X	
1.1.5	Assurer le suivi de l'impact des schistiers – Terril Simon	X	
1.1.6	Assurer le suivi de l'impact des schistiers – Terril Wendel	X	
1.1.7	Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques	X	
1.2.1	Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse	X	
1.2.2	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration	X	
1.2.3	Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement	<i>Abandon</i>	
1.2.4	Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur		X
1.2.5	Entretien et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites		X
1.2.6	Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales		X
1.2.7	Suivre et sensibiliser en vue de la poursuite de l'élaboration des zonages assainissement		X
1.2.8	Suivre la mise en place du contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs		X
1.2.9	Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach		X
1.4.1	Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels	X	
2.1.1	Inventorier les zones humides actuelles et futures	X	
2.1.2	Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avold	X	
2.1.3	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten	X	
2.1.4	Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten	X	
2.1.5	Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant		X

Code de l'action	Nom de l'action	Classement	
		Socle	Stratégie
2.1.6	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide	X	
2.1.7	Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide	X	
2.1.8	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling	X	
2.1.9	Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling	X	
2.1.10	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving	X	
2.1.11	Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving	X	
2.1.12	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach		X
2.1.13	Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach		X
2.1.14	Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle		X
2.1.15	Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten		X
2.1.16	Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach		X
2.1.17	Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt		X
2.1.18	Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant		X
2.1.19	Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten		X
2.1.20	Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau	X	
2.1.21	Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach		X
2.1.22	Réhabiliter la zone humide d'Oderfang		X
2.2.1	Faire émerger un projet de restauration transfrontalier		X
2.2.2	Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1	X	
2.2.3	Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben		X
2.2.4	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal		X
2.2.5	Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2	X	
2.2.6 a	Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)	X	
2.2.6 b	Encourager la mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts		X
2.2.7	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine		X

Code de l'action	Nom de l'action	Classement	
		Socle	Stratégie
2.2.8	Engager les travaux de restauration du Dotelbach		X
2.2.9	Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3	X	
2.2.10	Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach		X
2.2.11	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach	X	
2.2.12	Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten	X	
2.2.13	Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle		X
2.2.14	Evaluer la pertinence de la restauration du Merle		X
3.1.1	Maintenir hors eau le bâti existant –La Houve	X	
3.1.2	Maintenir hors eau le bâti existant – Sarre et Moselle	X	
3.1.3	Maintenir hors eau le bâti existant - Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)	X	
3.1.4	Maintenir hors eau le bâti existant - Wendel (Muhlbach)	X	
3.1.5	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1	X	
3.1.6	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters	X	
3.1.7	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5	X	
3.1.8	Identifier les impacts de la remontée de la nappe des GTI sur les eaux de surface		X
3.1.9	Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès	X	
3.1.10	Soutenir les étiages du Leibsbach	X	
3.1.11	Soutenir les étiages de la Bisten	X	
3.2.1	Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP		X
3.3.1	Limiter l'extension de la pollution constatée dans les eaux souterraines de la nappe des GTI – Plateforme de Carling	X	
3.3.2	Maintenir le piège hydraulique existant - Bulle salée de Diesen	X	
3.3.3	Assurer le confinement de la pollution	X	
3.3.4	Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	X	
3.3.5	Maintenir le piège hydraulique existant - Schistier Sainte Fontaine	X	
3.3.6	Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avoid	X	
3.3.7	Maintenir la qualité des eaux souterraines	X	
3.3.8	Maintenir le piège hydraulique existant - Plateforme de Carling. - ateliers Benzols	X	
3.3.9	Assurer le confinement de la pollution	X	
3.3.10	Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF		X

Code de l'action	Nom de l'action	Classement	
		Socle	Stratégie
3.3.11	Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	X	
3.3.12	Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux	X	
3.3.13	Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle		X
3.4.1	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle - Centrale Emile Huchet	X	
3.4.2	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle - ARKEMA	X	
3.4.3	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle - TPF	X	
4.1.1	Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle		X
4.1.2	Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten		X
4.2.1	Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière		X
4.2.2	Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand	X	
4.3.1	Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration		X
4.3.2	Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE		X
4.4.1	Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE		X
5.1.1	Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales		X
5.1.2	Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires)		X
5.1.3	Poursuivre le projet Minewater visant à valoriser le potentiel eau souterraine à des fins thermiques	<i>ABANDON</i>	
5.1.4	Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole		X
5.1.5	Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck		X
5.1.6	Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau		X
5.1.7	Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP		X
5.1.8	Connaitre l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)		X
5.1.9	Suivre et évaluer les actions du SAGE ; suivre les actions réglementaires et du plan d'action après-mine		X
5.2.1	Sensibiliser le public scolaire		X
5.2.2	Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE		X
5.2.3	Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de de protection des forages AEP		X

Code de l'action	Nom de l'action	Classement	
		Socle	Stratégie
5.2.4	Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme		X
5.2.5	Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires		X
5.2.6	Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides		X
5.2.7	Informers les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau		X
5.2.8	Informers les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau		X
5.2.9	Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales		X
5.2.10	Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines		X
5.2.11	Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage		X
5.2.12	Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires		X
5.2.13	Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau		X
5.2.14	Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eaux usées dans les systèmes d'assainissement		X
5.2.15	Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière		X

---

### 3 IMPACTS DE LA STRATÉGIE DU SAGE DU BASSIN HOUILLER

L'analyse des impacts de la stratégie du SAGE Bassin Houiller a pour objectif de mieux comprendre les implications de cette stratégie. Elle met en évidence le chemin à parcourir pour en préparer la mise en œuvre (notamment au regard des maîtrises d'ouvrage et des financements déjà identifiés ou restant à trouver). L'analyse s'est attachée à expliciter séparément les impacts attendus de la mise en œuvre du socle et de la mise en œuvre de la stratégie « au sens strict ». Celle-ci constitue la « plus-value » du SAGE du Bassin Houiller, c'est-à-dire la contribution du SAGE, *au-delà des actions réglementaires, en cours ou déjà prévues*. Cette analyse se concentre sur 5 éléments :

- 1) la **réponse aux enjeux** de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du Bassin Houiller ;
- 2) la **maîtrise d'ouvrage** des actions proposées, soulignant en particulier les actions pour lesquelles des porteurs restent à identifier ;
- 3) les **coûts engendrés** par les actions proposées (coûts d'investissement et coûts annuels d'exploitation/de maintenance) ;
- 4) les **sources de financement** et subventions mobilisables pour faciliter la mise en œuvre des actions proposées ;
- 5) une **mise en perspective des coûts** des actions par habitant du territoire.

L'analyse se fonde sur la base de fiches actions constituées durant la phase de construction des scénarios contrastés et affinés au fil des échanges en atelier et au sein du bureau de la CLE depuis le début (septembre 2012) de la phase d'élaboration de la stratégie. Ses principaux enseignements sont illustrés graphiquement, les limites de l'analyse (liées notamment aux estimations des coûts et à l'identification de sources de financements) étant rappelées à chaque étape de l'analyse.

### 3.1 Quels enjeux concernés par le socle et par la stratégie ?

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'actions identifiées par sous-enjeux du SAGE du Bassin Houiller :

**Tableau 2 : Les actions de la stratégie par sous enjeu**

	Nombre d'actions spécifiques au socle	Nombre d'actions spécifiques à la stratégie
<b>1. Améliorer la qualité des eaux</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
1.1. Maîtriser l'impact des pollutions locales industrielles	7	0
1.2. Lutter contre les pollutions domestiques	2	6
1.4. Prévenir les pollutions accidentelles	1	0
<b>2. Restaurer les milieux aquatiques</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
2.1. Veiller à la préservation de la biodiversité	11	11
2.2. Favoriser la restauration des cours d'eau	6	9
<b>3. Assurer une gestion cohérente</b>	<b>24</b>	<b>4</b>
3.1. Préparer la Remontée des eaux souterraines	10	1
3.2. Surveiller les altérations des eaux	0	1
3.3. Optimiser les dispositifs de lutte contre les pollutions	11	2
3.4. Encourager une utilisation raisonnable de la ressource	3	0
<b>4. Pour une organisation durable</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
4.1. Renforcer la gestion durable des services	0	2
4.2. Intégrer la dimension transfrontalière	1	1
4.3. Assister les maîtres d'ouvrages potentiels	0	2
4.4. Identifier une structure porteuse du SAGE	0	1
<b>5. Développer la communication et sensibiliser</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
5.1. Accroître les connaissances acquises	0	8
5.2. Favoriser la sensibilisation	0	15
<b>Total général</b>	<b>52</b>	<b>59</b>

Pour atteindre les objectifs de préservation et de mise en valeur de la ressource en eau, une centaine d'actions a été définie. Près de la moitié d'entre elles sont obligatoires et/ou en cours : elles appartiennent au socle.

Le socle comprend en particulier des actions relevant de l'enjeu 3 (Assurer une gestion cohérente entre eaux de surface et eaux souterraines) qui comprennent de nombreuses actions d'ordre réglementaires ou découlant de la mise en œuvre du plan d'action « après-mine ».

La stratégie du SAGE concerne l'ensemble des enjeux mais dans des degrés très divers. Elle cible en particulier :

- l'enjeu 4 (Pour une organisation durable), qui correspond au volet « gouvernance » du SAGE ;

- l'enjeu 5 (Développer la communication et sensibiliser), la sensibilisation et la communication des acteurs de l'eau et des citoyens constituant un rôle majeur du SAGE du Bassin Houiller.

Elle porte par contre logiquement très peu sur l'enjeu 3, couvert par le socle, notamment dans le cadre du plan d'action « après-mine ».

L'enjeu 1 « Améliorer la qualité des eaux » est concerné à la fois par des actions réglementaires (notamment sous-enjeu 1.1 « Maîtriser l'impact des pollutions locales industrielles ») et en cours/prévues relevant du socle, et des actions nouvelles relevant de la stratégie (sous-enjeu 1.2 « Lutter contre les pollutions domestiques »).

L'enjeu 2 « Restaurer les milieux aquatiques » s'inscrit également simultanément dans le socle et dans la stratégie.

Enfin, six actions de la stratégie<sup>2</sup> concernent plus spécifiquement les enjeux transfrontaliers, comme rappelé dans l'encadré suivant.

#### **Encadré 2 : La dimension transfrontalière de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller**

Compte tenu de la situation géographique du territoire, la stratégie du SAGE du Bassin Houiller inclut des actions transfrontalières concernant différents enjeux de gestion de l'eau. Globalement, la stratégie concourt à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux transfrontaliers et à faciliter et accompagner l'émergence d'initiatives en la matière. Ainsi elle prévoit :

- l'accompagnement d'initiatives en matière d'assainissement (action 1.2.9) et de restauration des milieux aquatiques (action 2.2.1) ;
- l'amélioration des connaissances de l'impact des rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers) (action 5.1.8) ;
- plusieurs actions de gouvernance (harmonisation, coordination : actions 2.2.13 et 5.2.15) et d'animation d'une dynamique transfrontalière (action 4.2.1).



#### **A retenir....**

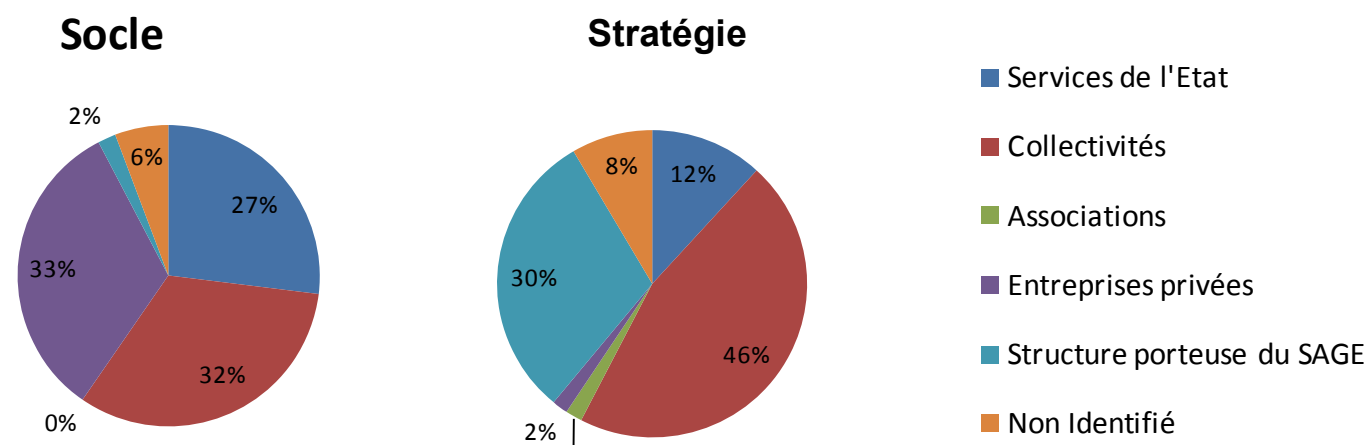
La stratégie du SAGE Bassin Houiller s'articule autour de **59 actions spécifiques** complétant les 52 actions inscrites dans le socle. Ces actions répondent à l'ensemble des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Bassin Houiller (notamment la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions domestiques). Elles conduisent en particulier à améliorer la gouvernance de l'eau sur le territoire et à renforcer la prise de conscience des enjeux de gestion de l'eau par les acteurs et les citoyens au travers d'actions de communication et de sensibilisation.

<sup>2</sup> Auxquelles s'ajoute une action inscrite dans le socle, concernant la traduction d'un document de synthèse du SAGE.



## 3.2 Quelle maîtrise d'ouvrage ?

La mise en œuvre de la stratégie suppose un nécessaire portage des actions par différents acteurs du territoire. Les graphiques ci-dessous permettent d'identifier les acteurs ou le type d'acteur le plus sollicité pour la mise en œuvre des actions du socle et pour la mise en œuvre de la stratégie du SAGE.



**Figure 2 : La maîtrise d'ouvrage des actions pour le socle et pour la stratégie du SAGE du Bassin Houiller (en % de l'ensemble des actions proposées attribuées à un acteur particulier)**

Les actions du socle mobilisent principalement :

- les entreprises privées : en particulier pour le sous-enjeu 1.1 « Maîtriser l'impact des pollutions locales industrielles », le sous-enjeu 3.3 « Optimiser les dispositifs de lutte contre les pollutions » et le sous-enjeu 3.4 « Encourager une utilisation raisonnable de la ressource » ;
- les services de l'Etat : notamment pour le sous-enjeu 3.1 « Préparer la remontée des eaux souterraines », qui comprend les actions relevant du plan d'action « après-mine » ;
- les collectivités territoriales : particulièrement pour le sous-enjeu 2.1 « Veiller à la préservation de la biodiversité ».

Les actions intégrées dans la stratégie sont pour près de la moitié d'entre elles (46%) portées par les collectivités territoriales (par exemple des actions relevant du sous-enjeu 1.2 « Lutter contre les pollutions domestiques »). En toute logique, elles mobilisent également la structure porteuse du SAGE (à hauteur de 30% des actions) : c'est le cas, en particulier sur l'enjeu 4 « Pour une organisation durable » et pour le sous-enjeu 5.2 « Favoriser la sensibilisation ».

### A retenir....

La majorité des actions proposées dans la stratégie du SAGE Bassin Houiller seront portées par les collectivités territoriales et par la future structure porteuse du SAGE. La maîtrise d'ouvrage est à rechercher pour 8 % des actions de la stratégie.

### 3.3 Les coûts des actions de la stratégie

Selon le même format que l'analyse des coûts des scénarios, la stratégie a été évaluée en termes des coûts attendus de sa mise en œuvre. Sont pris en considération les coûts d'investissements, les coûts de fonctionnement et les coûts d'ingénierie dont les définitions sont déclinées dans l'encadré ci-dessous.

#### Encadré 3 : Définitions des différents types de coûts des actions

Coûts d'investissement : Ce coût rassemble l'ensemble des dépenses engagées par le maître d'ouvrage pour concevoir, réaliser et mettre en service la mesure en question. Le coût d'investissement comprend les coûts du foncier (acquisition, les coûts des travaux et les coûts d'équipement)

Coûts de fonctionnement (ou d'exploitation et de maintenance) : Ce coût rassemble les coûts différés de l'opération, c'est-à-dire toutes les dépenses effectuées après la mise en service de l'opération. Le coût de fonctionnement comprend les coûts de maintenance (entretien courant, maintenance, renouvellement des équipements) et les coûts d'exploitation (consommation d'énergie et d'autres fluides, dépenses nécessaires au fonctionnement des activités inhérentes à l'action).

Coûts d'ingénierie : Ce coût correspond au coût des services d'ingénierie et de conseil à savoir, l'ensemble des études encadrant la conception et la réalisation d'un projet ou d'une action.

Le tableau suivant renseigne sur les coûts estimés par catégorie de coûts, ces chiffres devant être considérés avec précaution de par la démarche suivie pour estimer les coûts pour certaines actions pour lesquelles aucune information n'était disponible (voir plus d'information sur l'approche en annexe 1)<sup>3</sup>.

**Tableau 3 : Coûts estimés complétés**

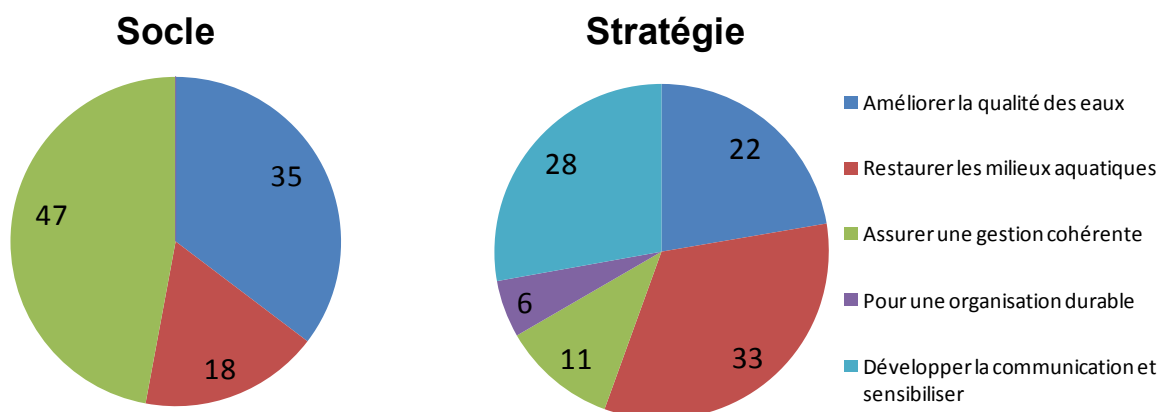
	Coûts d'investissement (K€)	Coûts de fonctionnement (K€/an)	Coûts d'ingénierie (K€)
Socle	34 988	4 121	2 438 – 2 588
Stratégie	13 643	828	2 356 – 2 474

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés pour les actions relevant du socle. Les coûts de fonctionnement (par an) sont importants pour certaines actions du socle répondant à l'enjeu 1 (en particulier les actions de « Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux ») et à l'enjeu 3 (notamment plusieurs actions relevant du plan d'actions après-mine).

Pour prendre en compte les durées de vie différentes des investissements proposés, et combiner les coûts d'investissement, coûts d'ingénierie et coûts de fonctionnement, les coûts annuels actualisés totaux (investissement, ingénierie et fonctionnement)<sup>4</sup> ont été calculés pour l'ensemble des actions et pour chacun des enjeux, la part relative des efforts à mener pour chaque enjeu étant présenté dans la figure suivante.

<sup>3</sup> Cette approche suppose une hypothèse forte (la moyenne des coûts des actions non chiffrées est la même que la moyenne des coûts non nuls des actions chiffrées), mais permet vraisemblablement une approximation *plus exacte qu'un coût nul*.

<sup>4</sup> Les coûts d'investissement ont été annualisés sous l'hypothèse d'une durée de vie moyenne de 20 ans et d'un taux d'actualisation de 4%. Les coûts d'ingénierie sont annualisés pour une durée de vie de 10 ans (sans actualisation).



**Figure 3 : Répartition des coûts annualisés par enjeu (en pourcentage des coûts totaux) – socle et stratégie**

Le coût total annualisé de l'ensemble des actions du socle s'élève à 6 856 K€/an, dont près de la moitié de ces coûts concernant l'enjeu 3 « Assurer une gestion cohérente entre eaux de surface et eaux souterraines » (qui intègre les actions prévues dans le cadre du plan d'action « après-mines ») et près d'un tiers concernant l'enjeu 1 (« Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE ») et en particulier le sous-enjeu 1.1 (« Maîtriser l'impact des pollutions industrielles »).

En ce qui concerne la stratégie du SAGE, son coût total annualisé est estimé à 2 074 K€/an, soit moins d'un tiers que les coûts annualisés des actions (obligatoires et en-cours) du socle. L'enjeu 2 (« Restaurer les milieux aquatiques ») représente 33% de ces coûts, les enjeux 1, 2 et 5 représentant à eux trois 83% des coûts de la stratégie. Les graphiques ci-dessous présentent les coûts par enjeu du SAGE et par type de coût (investissements, ingénierie et fonctionnement).

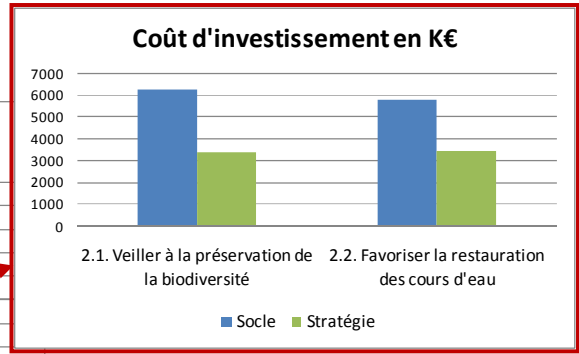
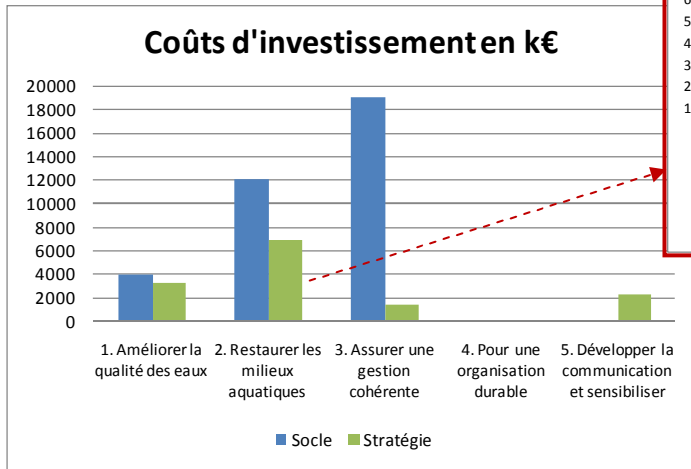


Figure 4 : Répartition des coûts totaux d'investissement par enjeu – socle et stratégie

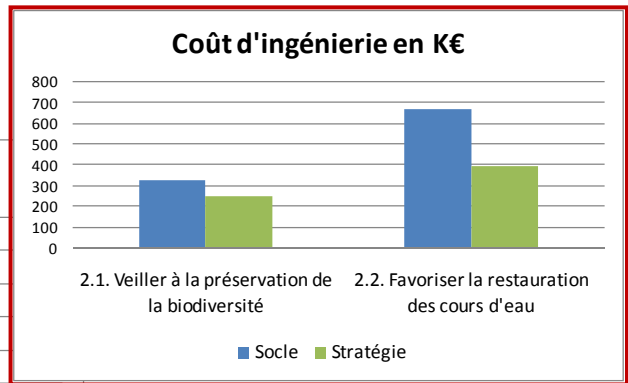
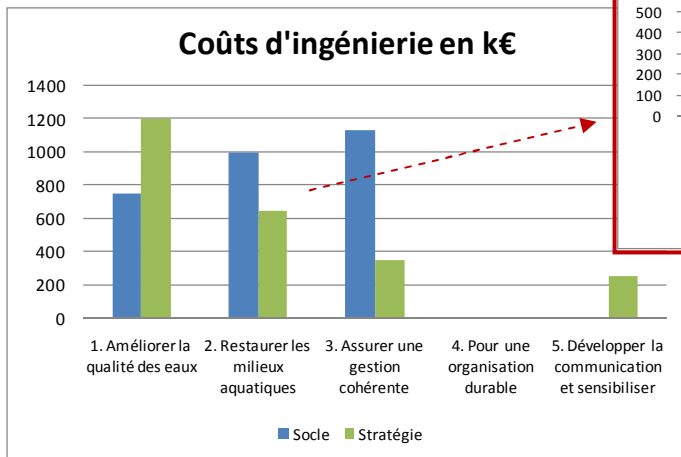


Figure 5 : Répartition des coûts d'ingénierie par sous-enjeu – socle et stratégie

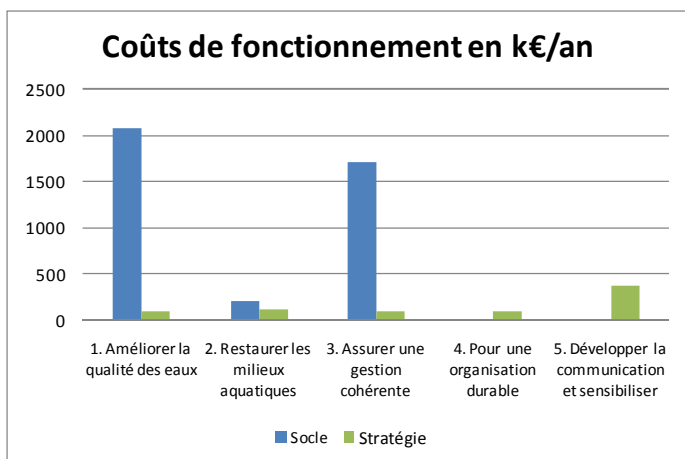


Figure 6 : Répartition des coûts totaux de fonctionnement par enjeu – socle et stratégie

Les investissements concernent principalement le socle<sup>5</sup> et plus spécifiquement l'enjeu 3 « Assurer une gestion cohérente entre eaux de surface et eaux souterraines » et l'enjeu 2 « Restaurer les milieux aquatiques ». Pour le socle, plus du quart des investissements relèvent du sous-enjeu 3.1 « Préparer la remontée des eaux souterraines », donc du plan d'action après-mine. Concernant plus spécifiquement l'enjeu 2, la plus grande partie des investissements (64%) sont également réalisés dans le cadre du socle, portant de manière assez équilibrée sur les deux sous-enjeux de cet enjeu.

Globalement, les coûts d'ingénierie se répartissent de manière assez équilibrée entre le socle (52%) et la stratégie (48%). Pour le socle, les coûts d'ingénierie portent sur les enjeux 2 et 3. Il s'agit notamment d'une part de maîtrise d'œuvre (enjeux 2 et 3) et d'autre part d'études liées à l'élaboration de plan de gestion de marais et d'inventaire de zones humides (enjeu 2). Concernant la stratégie, plus de la moitié des coûts d'ingénierie se rapportent au sous-enjeu 1.2 « Lutter contre les pollutions domestiques » (incluant plusieurs diagnostics d'assainissement notamment).

En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, 83% des coûts de fonctionnement portent sur les actions du socle, notamment pour les enjeux 1 et 3. Ils concernent plus spécifiquement le sous-enjeu 1.1 (« Maîtriser l'impact des pollutions locales industrielles »), notamment en matière de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RDSE) ; et le sous-enjeu 3.1 « Préparer la remontée des eaux souterraines ». Dans le cadre de la stratégie du SAGE, les coûts de fonctionnement se rapportent principalement (à hauteur de 46%) aux actions de communication et de sensibilisation, dans des proportions bien moindres toutefois que les actions précédemment citées relevant du socle (sous-enjeux 1.1 et 3.1).

#### Encadré 4 : Limites de l'analyse des coûts des actions du SAGE du Bassin Houiller

Comme précisé précédemment, cette approche ne constitue pas un chiffrage précis des coûts du fait des nombreuses incertitudes liés à l'estimation à ce stade de la planification des coûts de certaines mesures. Pour rappel :

- Les coûts renseignés dans les fiches actions ont été élaborés sur la base d'hypothèses et de coûts de référence pouvant être plus ou moins adapté au contexte local ;
- Le nombre d'actions pour lesquelles le chiffrage n'a pas été possible reste relativement élevé. Et l'application de ratios simples à partir des coûts des actions pour lesquelles des coûts ont été renseignés reste une approche assez frustrante de ce que pourrait être leur coût réel.

Même s'ils ne peuvent être considérés comme des vérités absolues, les chiffres présentés précédemment offrent cependant la possibilité aux décideurs d'apprécier l'ordre de grandeur de l'effort à mettre en œuvre pour la stratégie du SAGE Bassin Houiller.



##### A retenir...

Les **coûts d'investissement** de la stratégie du SAGE Bassin Houiller s'élèvent à **13,6 Millions d'Euros**, conduisant à des coûts annualisés totaux (coûts d'ingénierie et de fonctionnement inclus) de **2,07 Millions d'Euros par an**. Ces coûts, qui représentent **un peu moins du tiers des coûts des actions du socle** (35 Millions d'Euros d'investissement et coûts annualisés totaux de 6,9 Millions d'Euros par an), sont principalement dédiés aux enjeux de restauration des milieux aquatiques, d'amélioration de la qualité des eaux et de sensibilisation et communication.

<sup>5</sup> 72% des coûts d'investissement totaux sont réalisés dans le cadre du socle (28% dans le cadre de la stratégie).

## 3.4 Les financements

L'analyse des financements s'est basée sur les données disponibles concernant les politiques actuelles de financement des principaux financeurs du domaine de l'eau. Les chiffres utilisés pour estimer ce que pourraient être les contributions relatives de tel ou tel financeur potentiel sont issus des fiches actions construites en collaboration avec les acteurs du territoire<sup>6</sup>. Les financeurs potentiels correspondent à l'ensemble des acteurs participants au financement des actions proposées, à savoir l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et d'autres financeurs regroupées dans une seule catégorie « autres » (regroupant les industriels, les collectivités, l'Europe..).

Les pourcentages ainsi renseignés dans les fiches ont été appliqués au coût de chacune des actions. La logique d'intégration des actions non chiffrées (cf. § précédent) a été conservée pour une plus grande cohérence. Aussi, les pourcentages de financements renseignés ont été attribués également aux moyennes de coût calculé pour les actions dont le coût est jugé non nul mais qui n'ont pu faire l'objet d'une estimation. A partir des informations disponibles, la part relative des différentes sources de financement identifiées ont été estimés pour le socle et pour la stratégie du SAGE tel que présentées dans les figures ci-dessous.

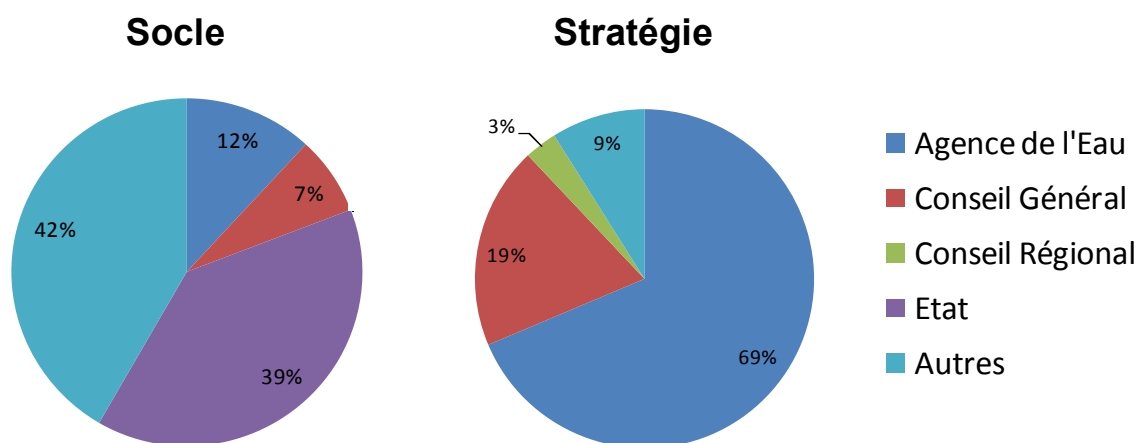
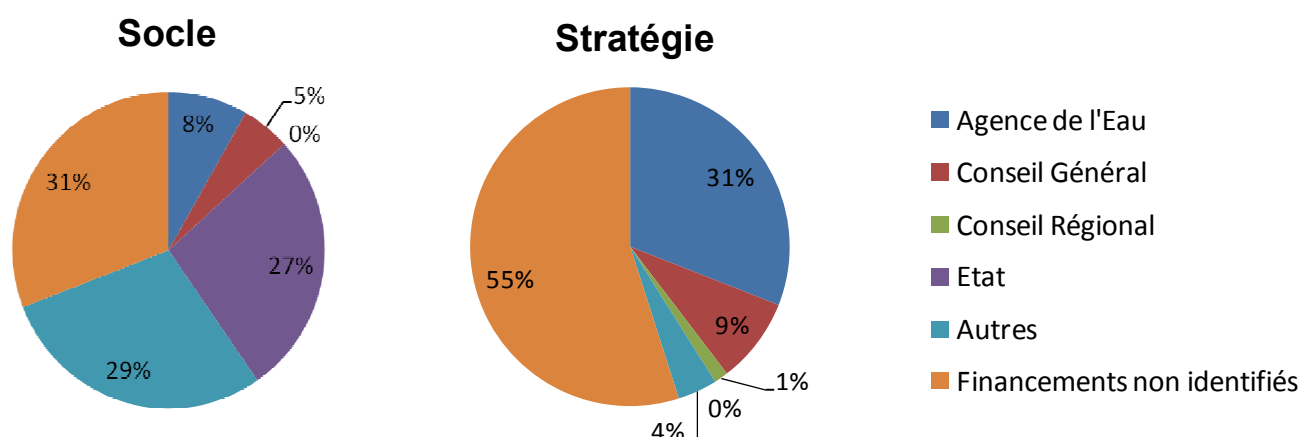


Figure 5 : Répartition des financements connus par type d'acteur – données 2010

<sup>6</sup> Les champs utilisés pour mener cette analyse correspondent à ceux renseignés en « financeurs potentiels » dans les fiches action. Il s'agit de l'ensemble des acteurs inclus dans le plan de financement prévu ou supposé pour mettre en œuvre l'action.

Les graphiques suivants présentent la répartition des financements, y compris la part non identifiée de financement.



**Figure 6 : Répartition de l'ensemble des financements connus par type d'acteur – données 2010**

Les principales sources de financement identifiées pour le socle sont l'Etat (plan d'actions de l' « après-mine » notamment) et les « autres acteurs » notamment : les industriels, les syndicats et collectivités, quelques établissements publics particuliers (ex : l'EPFL et l'ADEME) ainsi que les financements européens. Dans le cas de la stratégie, les sources de financement identifiées sont principalement l'Agence de l'eau (69%) et le Conseil Général (19%).

Ces informations concernant les sources de financements sont toutefois partielles. Ainsi, aucune source de financement n'est identifiée pour un peu moins d'un tiers des actions du socle, et pour plus de la moitié (55%) des actions de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller. Ainsi, la recherche de financements complémentaires reste une question clé à résoudre pour assurer une mise en œuvre effective de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller.

#### Encadré 5 : Les limites de l'analyse des sources de financements

Le plan de financement décrit dans les fiches actions ne saurait engager les dits financeurs. Par ailleurs, l'analyse issue des renseignements contenus dans ces fiches présente certaines limites. En effet, les taux indiqués correspondent aux taux de 2010 qui peuvent être sujets à des modifications futures (démarrage du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la période 2013-2018). Enfin, les taux affichés ne tiennent pas compte des montants plafonds, des écrêtements des taux de subvention, des conditionnalités applicables, etc. Les informations de cette rubrique doivent donc être considérées avec la plus grande précaution.



#### A retenir....

Les principaux financeurs des actions de la stratégie du SAGE identifiés à ce jour sont le Conseil Général de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ceci est à comparer aux actions du socle principalement financées par l'Etat, les industriels, les syndicats et collectivités et d'autres financeurs tels l'ADEME et l'EPFL. **Aucune source de financement** n'est identifiée à ce jour pour **plus de la moitié (55%) des actions de la stratégie**. La situation transfrontalière de certaines actions représente, par ailleurs, une opportunité de mobilisation d'aides européennes.

## 3.5 Mise en perspective des coûts globaux de la stratégie

---

Il apparaît intéressant de mettre en perspective les coûts globaux de la stratégie par rapport à la population estimée du territoire. Ces calculs complémentaires ont été réalisés pour la stratégie du SAGE (et non pour les actions inscrites dans le socle).

Si l'on considère le recensement INSEE de 2007 de la population du territoire du SAGE (données reprises dans l'état des lieux du SAGE, donnant une population de 202 945 habitants), il est possible d'estimer le coût de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller par habitant du territoire. Ainsi :

- Les coûts d'investissement de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller représentent un coût de moins de 5 €/habitant/an (4,94 €/habitant/an) sous l'hypothèse d'investissements de durée de vie de 20 ans et d'un taux d'actualisation de 4% ;
- Les coûts d'ingénierie représentent quand à eux un montant de 1,2 €/habitant/an (sous l'hypothèse d'une durée de vie moyenne d'études de 10 ans) ;
- Enfin, les coûts de fonctionnement représentent environ 4 €/habitant/an.

Au total, le coût de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller revient donc à environ 10 €/habitant/an.<sup>7</sup>

**Ces éléments sont à considérer avec précaution, ils permettent uniquement de ramener cette enveloppe financière à une échelle « humaine » ; il ne s'agit en aucun cas d'un coût qui serait imputé aux habitants du territoire.**



### A retenir...

En prenant en compte l'ensemble des coûts d'investissement, d'ingénierie et de fonctionnement, la mise en œuvre de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller représente environ **10 €/an pour chaque habitant du territoire.**

---

<sup>7</sup> Pour les actions inscrites dans le socle (donc non imputables au SAGE), les coûts d'investissement, d'ingénierie et de fonctionnement seraient respectivement de 12,7 €, 1,4 € et 19,8 € par an et par habitant pour un coût global de 33,9 € par an et par habitant (sous des hypothèses identiques que pour la stratégie).



Les acteurs de l'eau du Bassin Houiller ont proposés une série d'actions permettant de répondre d'une manière effective aux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Globalement, **les actions relevant du socle** sont et seront portées en grande partie par les collectivités, les entreprises privées et les services de l'Etat. Les coûts d'investissements (tous porteurs de projets confondus) s'élèvent à environ 35 M€. L'ensemble des coûts annualisés (intégrant les coûts de fonctionnement et d'ingénierie) représentent environ 2,5 M€ par an. Les coûts sont particulièrement élevés pour l'enjeu 3 « assurer une gestion cohérente entre eau de surface et eau souterraine » qui intègre le plan d'action de l'« après-mine » (mise en œuvre de stations de pompes, surveillance de la qualité de la nappe, maintien des pièges hydrauliques, soutien des étiages...).

La **stratégie du SAGE Bassin Houiller** s'articule autour de **59 actions spécifiques**, répondant à l'ensemble des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Bassin Houiller, visant notamment la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions domestiques. La stratégie conduit en particulier à améliorer la gouvernance de l'eau sur le territoire et à renforcer la prise de conscience des enjeux de gestion de l'eau par les acteurs et les citoyens au travers d'actions de communication et de sensibilisation.

**La mise en œuvre des actions de la stratégie du SAGE** s'appuiera essentiellement sur un portage des collectivités (46 % des actions) et de la (future) structure porteuse du SAGE (30% des actions), en particulier en ce qui concerne l'enjeu 5 « Développer la communication et sensibiliser la population ». Les coûts d'investissements de la stratégie s'élèvent à 13,6 M€, l'ensemble des coûts annualisés s'élevant à environ 1 M€ par an – soit environ un tiers des coûts des actions intégrés dans le socle. L'essentiel des coûts vise l'enjeu 2 « Restaurer les milieux naturels », enjeu fort du SAGE. Rapporté au nombre d'habitant du territoire, le coût de mise en œuvre de la stratégie équivaut à environ 10 € par an et par habitant.

L'analyse met en évidence le chemin qui reste à parcourir pour préparer la mise en œuvre du SAGE du Bassin Houiller, notamment en ce qui concerne la recherche de financements. Ainsi, des financements restent à trouver pour 55% des actions de la stratégie du SAGE du Bassin Houiller et compléter les appuis traditionnels de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et de la Région. En outre, le maître d'ouvrage reste à identifier pour 8% des actions de la stratégie. Enfin, cette analyse montre le rôle clé joué par la future structure porteuse, ce qui corrobore/confirme l'importance d'identifier un portage pérenne pour la mise en œuvre du SAGE du Bassin Houiller.

## Annexe 1

Le tableau ci-dessous informe sur l'ordre de grandeur des coûts liés à la mise en œuvre des actions du SAGE du Bassin Houiller, en faisant la distinction entre les actions du socle et celles de la stratégie.

**Tableau 4 : Les coûts renseignés des actions du SAGE**

	Coûts d'investissement (K€)	Coûts de fonctionnement par an (K€)	Coûts d'ingénierie (K€)	
			Min	Max
Socle	23 101	3 082	1980	2 130
Stratégie	2 836	205	2 051	2 169

Les résultats de ce tableau demandent cependant à être utilisés avec précaution, de par les limites de l'analyse effectuée :

- Les coûts des actions proposées sont renseignés avec un certain degré d'incertitude. Construits à partir d'estimations et d'hypothèses, ils ne peuvent être considérés autrement que comme une approximation du coût qu'engendrera la mise en œuvre de la mesure. Ainsi, les estimations des coûts de chacune des mesures comportant une incertitude, le coût global estimé du socle et de la stratégie ne peut être qu'une première approximation des coûts réels.
- Les coûts d'un certain nombre d'actions n'ont pu faire l'objet d'un chiffrage, faute de donnée et de valeur de référence. Le tableau suivant identifie le nombre d'actions dont les coûts (non nuls) n'ont pas été estimés et qui ne sont donc pas pris en compte dans les données du tableau précédent.

**Tableau 5 : Nombre d'actions dont les coûts n'ont pu être chiffrés**

Nombre d'actions non chiffrées	Coûts d'investissement	Coûts de fonctionnement	Coûts d'ingénierie	Total
Socle	11	9	6	26
Stratégie	10	6	4	20
Total	21	15	10	46

Ainsi, les coûts de 26 actions du socle et de 20 actions de la stratégie n'ont pu être chiffrés. Pour compenser, une moyenne par type de coûts (investissement/fonctionnement/ingénierie) a été appliquée. Les actions présentant un coût nul ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de ce ratio. Ce dernier est alors appliqué au nombre d'actions non chiffrées.

**Tableau 6 : Calcul de moyenne par catégorie de coût**

	Moyenne des coûts
Coûts d'investissement (K€)	1081
Coûts de fonctionnement (K€/an)	104
Coûts d'ingénierie (K€)	76

L'application des moyennes permet d'obtenir les « coûts estimés complétés » (voir tableau 3, p.17).

**Etude réalisée avec la participation financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Général de la Moselle et de la Région Lorraine**

